

Le volontariat

La III^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques s'est réunie, à Athènes, du 21 au 27 mai 1979. Le sujet central des discussions était le volontariat, matière d'une grande importance pour la Croix-Rouge.

La Revue internationale de la Croix-Rouge a le plaisir de reproduire trois des travaux qui ont été lus à la Conférence et qui traitent chacun d'un aspect différent du même problème. Ces travaux étaient, respectivement, les contributions de l'Institut Henry-Dunant, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du CICR.

LE VOLONTARIAT DANS LA SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI

par Jacques Meurant

I. Travail volontaire et action sociale

« Le volontariat est de moins en moins l'activité d'une petite minorité, pratiquée en faveur de la majorité; il devient le moyen naturel pour la majorité de participer à la vie de la communauté, soit en adhérant à des associations spécialisées, soit par une activité directe dans son environnement, soit de toute autre façon. »

Cette définition, extraite d'un rapport du gouvernement britannique présenté à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (Stockholm, juin 1972), résume bien le sens et la portée du travail volontaire dans la société d'aujourd'hui, ainsi que l'évolution du concept de volontariat.

Si le travail volontaire, principe fondamental de l'action sociale, repose toujours essentiellement sur l'idée de servir, sur un engagement librement consenti, il implique désormais une adhésion, entraînant des obligations, dont le volontaire ne saurait se délier ¹.

¹ Telle est la définition du volontariat dans le domaine de la Croix-Rouge. Voir J. Pictet: *Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge — Commentaire*, Institut Henry-Dunant, Genève, 1979, p. 64. — L'auteur tient à remercier Jean Pictet des conseils avisés qu'il lui a prodigués pour la préparation de cette étude.

La conception moderne du volontariat confère au volontaire des droits, et aussi des devoirs; elle accentue la notion de responsabilité à l'égard de la communauté, elle-même responsable vis-à-vis des individus.

1. Evolution du travail volontaire

La conception du volontariat a évolué au cours des temps; les changements de la société, dans un monde en mutation continue, ne pouvaient d'ailleurs qu'influer sur la nature du volontariat, ses activités et ses méthodes d'action.

Si, tout au long de l'histoire, une certaine forme de charité, les aumônes, le secours d'urgence, l'assistance à autrui et la philanthropie furent l'œuvre de personnes de « bonne volonté », l'activité des volontaires, aujourd'hui, n'a plus rien de commun avec la « charité primitive » et la générosité de l'ancienne aristocratie.

En fait, le volontariat, dans sa conception moderne, ignore la notion de classes sociales. Il n'est plus l'apanage d'une minorité. Il concerne tous les citoyens: la société moderne ne connaît plus la subdivision, maintenant dépassée, des classes sociales, en groupes dépendant de la charité et en groupes dispensant cette charité et pour qui les pauvres existent. Cela signifie qu'aujourd'hui chacun peut, en principe, se trouver dans une situation où il doit recourir aux services sociaux. En même temps, quels que soient ses motifs, chacun peut coopérer volontairement au service social pour son prochain.

Celui qui de nos jours, reçoit une aide dans un domaine de l'activité sociale peut très bien être, en même temps, un agent d'aide volontaire dans d'autres.

Dans la société moderne, on tend à pallier les difficultés matérielles et les vicissitudes qui nous menacent tous par un système étendu de sécurité sociale. Cependant, s'il est vrai que, grâce à ce système, les pires difficultés matérielles diminuent, les détresses de nature psychologique et morale semblent augmenter. La vie d'aujourd'hui exige du citoyen plus de connaissance et de sûreté de jugement, plus de faculté d'adaptation et de souplesse que jamais. Plus les conditions de vie deviennent compliquées et confuses, plus il est difficile pour l'individu de mener sa vie.

C'est surtout en raison de ces difficultés d'ordre psychologique et moral et des détresses matérielles qui en résultent, que la société moderne a développé son matériel d'aide sociale.

2. Justification du travail volontaire

A première vue, le développement de l'aide sociale, notamment dans les pays les plus développés, peut paraître préjudiciable au travail volontaire. En effet, en matière de santé, le concept de responsabilité publique

de l'Etat et des collectivités est actuellement bien établi; si, au début, cette responsabilité s'est exercée sous une forme défensive, elle s'est orientée ensuite, par le biais de la santé publique telle que nous la comprenons maintenant, vers la protection et la promotion de la santé, vers l'action *préventive*, marquée par la tendance très nette à l'étatisation de l'action sanitaire. Ceci est évident même dans les pays de libre entreprise et s'explique, d'une part, par le progrès de la science et de la technique, qui impose une perfection et un renouvellement des méthodes faisant de l'action sanitaire une opération très coûteuse que seules les collectivités publiques peuvent assurer, et, d'autre part, par le fait qu'il se développe dans les populations un sens du droit à la santé, les poussant à être de plus en plus exigeantes et à demander toujours davantage de la collectivité.

Les services sociaux qui, il y a quelques dizaines d'années, étaient encore assurés par des volontaires n'ayant reçu aucune préparation appropriée, le sont de plus en plus par des travailleurs sociaux professionnels à plein temps. Ceux-ci reçoivent une formation professionnelle de longue durée, leur permettant de fournir une aide experte aux personnes qui en ont besoin pour faire face aux difficultés les plus diverses et se réinsérer dans la société. Dès lors, une société moderne peut-elle, à la longue, continuer à utiliser les services des travailleurs sociaux volontaires, et, dans l'affirmative, quel sera leur rôle principal? Le travail social est tout à fait inconcevable, dans la société moderne, sans un appareil toujours mieux organisé des services sociaux, dotés de travailleurs professionnels, dont certains hautement qualifiés. Eu égard au niveau actuel du travail social professionnel et de ses fonctions extrêmement complexes dans la plupart des pays, il convient d'examiner soigneusement et de façon critique si le travail social volontaire de profanes non préparés est toujours utile et nécessaire, et même s'il a encore sa raison d'être. On peut donc se demander si le travailleur social volontaire n'est pas une survivance d'un passé auquel nous sommes attachés et dont nous tenons à réaffirmer le caractère indispensable, ou si, au contraire, lorsqu'à l'avenir nous aurons peut-être un système encore meilleur et des travailleurs sociaux mieux préparés et plus nombreux, l'action sociale ne sera pas inconcevable et indésirable sans la coopération volontaire du citoyen.

On peut tout d'abord répondre que jamais les Etats n'auront un nombre suffisant de travailleurs sociaux professionnels pour découvrir toutes les détresses sociales et y remédier; ces travailleurs doivent plutôt être soutenus dans l'accomplissement de certaines tâches par un réseau complexe d'aide directe de la population.

Dans notre monde si compliqué et voué à la division du travail, l'activité sociale est un des rares domaines où la participation active volontaire des citoyens n'est pas seulement possible, mais encore utile et efficace.

Or, sur ce point, il est frappant et en apparence paradoxal de constater que c'est dans les systèmes les plus fortement étatisés que le rôle des organismes volontaires est le plus officiellement reconnu. L'Etat, prenant la charge totale de l'action sanitaire, assume souvent une responsabilité qui dépasse ses moyens en finances, en personnel et en moyens d'action morale. Donc, plus l'Etat s'occupe de l'action sanitaire, plus il a besoin d'une collaboration active du public, de sa coopération et de sa compréhension. Or, cette collaboration du public, pour ne pas être incohérente, doit être organisée et elle doit être codifiée. Elle ne peut l'être que par les sociétés d'action volontaire qui sont, dès lors, d'autant plus nécessaires que la centralisation, l'étatisation sont plus marquées.

Si maintenant nous prenons le cas particulier des Etats en voie de développement, le problème est identique sur le plan médico-social; il prend même davantage d'acuité lorsqu'il s'agit de pays en proie à des maladies endémiques. Bien souvent, dans ces pays, l'Etat est allé au plus pressé; l'action sanitaire, curative et préventive, est encore limitée et certains Etats manquent de personnel qualifié. L'activité des agences volontaires n'en est que plus importante.

3. Dimension humaine du travail volontaire

Tous ces arguments militent en faveur de l'action volontaire et justifient l'actualité du volontariat dans le monde actuel. Il s'y ajoute un autre facteur, peut-être le plus important: le facteur humain. Il est incontestable que le travail volontaire apporte une dimension humaine à toute activité sociale, en créant et en développant un climat social, la compréhension et l'appui du public.

Et nous arrivons naturellement à ce qui est une constante du travail volontaire: sa dimension humaine. L'Etat peut soigner le corps, améliorer les conditions de vie, il ne soigne pas toujours le cœur. Comme l'a dit J.-G. Lossier: « L'œuvre de secours volontaire constitue un capital moral, une possibilité pour beaucoup dans un univers dur et anonyme d'apporter une assistance fraternelle... Luttant contre ces plaies de notre époque que sont l'isolement et l'incompréhension, on diminue en même temps l'agressivité qui en résulte » ¹.

¹ J.-G. Lossier, *Le Service de la Croix-Rouge, Revue internationale de la Croix-Rouge*, mars-avril 1978, pp. 67-74.

Cet élément à lui seul suffirait à justifier le travail volontaire. Nous savons cependant que tous ces arguments, et notamment ce dernier, de nature subjective, ne recueillent pas l'unanimité, surtout lorsqu'il s'agit du travail social proprement dit.

Plusieurs experts estiment que le volontariat, quoique animé de nobles sentiments, est anachronique, et qu'il est voué à la disparition à mesure que s'accroîtront les professionnels du travail social. Lorsqu'il s'agit d'individus, on entend dire que leurs tâches sont de toute façon accessoires, secondaires; on se plaît à souligner l'amateurisme du volontaire, le caractère bureaucratique des agences volontaires, sans oublier le manque de continuité dans l'action ou l'absence de véritable sens des responsabilités.

Lorsqu'il s'agit d'agences privées, on invoque même la précarité de leur situation financière pour justifier leur recours aux volontaires.

Enfin pour certains détracteurs du volontariat, l'allongement de la vie, la réduction du temps de vie active entraînant un accroissement du temps des loisirs, la volonté de rompre avec la routine professionnelle, ne constituent pas des raisons suffisamment valables pour justifier l'existence de corps de volontaires travaillant aux côtés des professionnels.

Avancer de tels arguments, c'est méconnaître la véritable relation entre celui qui reçoit une aide et celui qui la donne volontairement. En vérité, comme l'a dit J. Pictet: « Le bénévole reçoit aussi. Son travail le tire de sa solitude ou d'un milieu pesant, le sort de lui-même, lui offre un dérivatif à ses préoccupations, un remède à son oisiveté, lui donne parfois une nouvelle raison de vivre »¹. Et sur ce point, le service volontaire répond à un besoin inhérent à la nature humaine, celui de se réaliser pleinement.

Ces thèses, en fait, posent le problème toujours actuel de la nature essentielle du travail volontaire et de sa relation avec le travail professionnel.

II. Problèmes actuels du travail volontaire

1. Volontaires et professionnels

S'il est relativement facile de définir et de justifier le travail volontaire, la notion même de volontaire est plus difficile à circonscrire. Certes, comme on l'a dit, « le volontaire se met au service de... » En général,

¹ J. Pictet, *op. cit.* p. 69.

on dit du volontaire qu'il s'adresse davantage à la personne humaine qu'au malade ou qu'à l'handicapé, que ses rapports sont plus cordiaux, plus souples, que son comportement est moins bureaucratique ou ses méthodes moins technocratiques. Toutes qualités, reconnues certes, mais qui peuvent heurter les sentiments du professionnel.

Mais que dire d'un spécialiste, médecin par exemple, qui prête son concours à une tâche à titre de volontaire, d'une personne qui a reçu une formation appropriée en soins infirmiers et offre ses services, d'un individu sans formation qui offre son concours? Tous trois sont des volontaires, mais avec des qualifications différentes, le premier étant un professionnel qui agit comme volontaire, le troisième se mettant au service d'autrui sans qualification particulière.

Il serait donc trop simpliste d'assimiler les volontaires à cette seule troisième catégorie. Mais, pour éviter l'écueil de l'image du volontaire, homme de bonne volonté, voué aux tâches accessoires et secondaires, il n'est qu'un moyen: une sélection et une formation adéquate du volontaire.

En outre, les frontières entre les fonctions d'un volontaire sans formation spéciale et celles d'un professionnel sont difficiles à tracer avec exactitude. Il est des cas où des travailleurs volontaires se montreront plus expérimentés qu'un jeune professionnel dans le travail social. On a tendance cependant à exclure les volontaires du service actif et à leur confier des rôles passifs, donc avec une responsabilité moindre, ce qui peut créer souvent des malentendus et des tensions. De même, un professionnel peut se formaliser du travail et de la réussite d'un volontaire.

En fait, tout dépend de l'idée qu'on se fait du rôle du volontaire. Si l'on considère que sa contribution principale vient des qualités humaines dont il a fait preuve et qui le rendent irremplaçable, dès lors l'organisme doit s'employer à cultiver ces qualités. Cette caractéristique largement partagée se retrouve dans de nombreux programmes: aide aux détenus libérés, aide aux réfugiés ou émigrés, aide aux malades isolés. En ce sens, le rôle du volontaire est de nature complémentaire et axé sur l'humain.

Mais il est des cas où les volontaires, surtout lorsqu'il s'agit de groupes, pallient les déficiences ou les lacunes de services sociaux inexistantes ou débordés. Le volontaire se substitue dès lors au corps professionnel: de nombreux exemples existent de services spontanés en faveur des personnes âgées ou pour le recrutement de donneurs de sang.

Nous savons également que certaines agences volontaires, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge par exemple, ne sont composées que de volontaires. Est-ce à dire que leurs prestations sont inférieures à celles des professionnels? Ceci n'est pas prouvé. En vérité, lorsque des volon-

taires travaillent dans des services, hospitaliers par exemple, ils sont le plus souvent intégrés dans des équipes et travaillent sous contrôle. Mais, lorsque le volontaire travaille en dehors d'un cadre institutionnel, il peut se révéler nécessaire de le faire prendre en charge par un professionnel.

Les problèmes que créent les relations entre professionnels et volontaires sont en fait les suivants : le volontaire doit-il être un professionnel en puissance ; peut-il se substituer au professionnel, ou bien le volontaire doit-il être avant tout un citoyen responsable ? Autrement dit, professionnels et volontaires sont-ils complémentaires ou parallèles ?

2. Recrutement, sélection, formation

Essayer de répondre à cette question, revient à traiter du recrutement, de la sélection et de la formation des volontaires.

Comment recruter des volontaires, comment les intéresser à leur travail, comment pouvoir maintenir leur intérêt ? Le problème en vérité n'est pas tant de trouver des volontaires que de les garder.

La bonne volonté est nécessaire, elle est insuffisante. S'il convient que le volontaire soit motivé et intéressé dans un domaine bien particulier, il doit être préparé à son travail et acquérir des connaissances nouvelles qui font partie de son éducation personnelle.

Il est reconnu que la meilleure façon de recruter des volontaires est d'éveiller leur intérêt et leur volonté de participer à une œuvre utile. Il est fondamental de leur faire comprendre la nécessité et le sens de leur action.

Les moyens utilisés sont des campagnes d'information, l'utilisation des « mass media », mais aussi et surtout le contact personnel, soit avec des personnes motivées, soit avec des personnes qui se sont trouvées elles-mêmes confrontées avec certains problèmes et qui peuvent aider grâce à leur expérience, soit encore avec des groupements privés. Il reste essentiel cependant d'élargir le recrutement des volontaires aux couches sociales les plus diverses et d'y inclure des jeunes.

La sélection des volontaires est importante pour garantir l'efficacité et le goût du travail, ainsi que pour maintenir les volontaires dans l'activité. Le problème de la sélection s'impose non seulement au moment du recrutement, mais plus tard au moment de l'engagement pour une activité concrète. Ce choix doit être fait en fonction de la personnalité du volontaire, de ses connaissances, tendances et intérêts et sur la base des références obtenues.

Le volontaire doit être préparé pour son travail et acquérir des connaissances nouvelles qui font partie de son éducation personnelle et civique.

Cette préparation a pour but d'aider le volontaire à prendre conscience de ses capacités et de ses limites, et de celles de son service ; à apprendre à tirer parti des ressources de la collectivité et à déceler d'autres besoins. Le volontaire, capable de déceler un besoin et d'en avertir ceux qui sont qualifiés pour y pourvoir, peut ainsi apporter une contribution très utile dans le domaine de la prévention.

La formation du volontaire devrait toujours être souple et conçue de façon réaliste, en fonction des exigences du service à fournir. Il pourra suffire, dans bien des cas, d'une initiation élémentaire de courte durée et de méthodes d'enseignement de caractère essentiellement pratique, qui pourront prendre des formes variables et consister, par exemple, à informer le candidat de ce qu'il doit savoir de tel ou tel service, à organiser des entretiens consacrés à des aspects particuliers d'un service, ou à lui faire faire de courtes périodes de stage ou d'étude en groupe. On peut aussi envisager une préparation progressive, qui se déroule à mesure que les volontaires acquièrent des connaissances et de l'expérience. Cette préparation peut donc aller d'une simple initiation élémentaire à une étude plus spécialisée et plus approfondie.

Quelles que soient les méthodes adoptées, l'instructeur joue un rôle très important car il assure la continuité de la pensée et la coordination de tous les aspects à prendre en considération. L'emploi d'un instructeur permet de suivre personnellement les divers agents volontaires et aide à choisir ceux qui seront affectés à des services particuliers. Dans la mesure du possible, l'instructeur devra être un travailleur professionnel, mais on pourra aussi confier ce rôle à un volontaire judicieusement choisi, qui possède la formation et l'expérience voulues et puisse, le cas échéant, demander conseil à un professionnel.

La mise au point de ces diverses formes de préparation suppose aussi qu'on ait recours aux méthodes modernes d'enseignement, tout en tenant compte des principes de l'éducation des adultes. Ces méthodes comprendront, par exemple, les débats de groupe, les exercices de simulation, l'emploi d'auxiliaires visuels, etc.

Avant toute chose, il importe qu'au cours de cette formation se crée un climat de confiance mutuelle entre instructeurs et élèves, entre professionnels et volontaires, que ces derniers soient considérés comme un élément essentiel de l'équipe, chargée de responsabilités et de tâches particulières.

Plus important encore, il est essentiel que professionnels et volontaires se reconnaissent comme égaux en droit, que ces derniers ne soient pas considérés comme des corps étrangers mais bel et bien comme des individus intégrés, aptes à participer à l'élaboration de programmes

comme à leur exécution, à la prise de décisions comme à l'évaluation des actions humanitaires.

Enfin, il est nécessaire de prévoir certaines formes d'appréciation pour les services rendus: congé d'instruction payé par l'employeur ou par l'organisme, diplôme, ordre, remerciements, etc.

III. Volontariat et développement

1. Diversification du travail volontaire

Nous nous sommes largement étendus sur le cas du volontaire, notamment de celui qui s'engage dans le travail social. Or, il n'y a plus de domaine exclusif du travail volontaire. L'éventail des activités s'est élargi du domaine social à ceux de l'éducation, de la formation, de l'assistance sanitaire, de l'information et de l'administration.

De même, le travail volontaire s'est réparti en catégories selon les fonctions: le travail individuel pour un service officiel ou en collaboration avec lui; le travail au sein d'organisations bénévoles traditionnelles, telles que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, complémentaires aux services officiels, le travail de groupes d'entraide mutuelle au bénéfice de catégories spécifiques de la population (les handicapés par exemple), enfin le travail effectué au sein même de la communauté et en collaboration avec elle pour, par exemple, améliorer le milieu naturel.

Quelle que soit la catégorie à laquelle appartient le volontaire — si tant est que l'on puisse délimiter avec précision des catégories — une chose est certaine: le travail volontaire dans la société d'aujourd'hui, sur le plan national comme sur le plan international, doit être au service du développement social de chaque pays et répondre aux besoins de la communauté. La Croix-Rouge nous en offre l'illustration.

2. Le rôle spécifique de la Croix-Rouge

a) Les voies nouvelles

La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire; elle s'est créée sur la base du volontariat. La Conférence de 1863 a donné mandat à la Croix-Rouge de former du personnel médical volontaire pour l'allègement des souffrances sur le champ de bataille. Les Sociétés nationales sont des Sociétés de secours volontaires et sont expressément mentionnées

comme telles dans les Conventions de Genève. Enfin, une des conditions fondamentales de reconnaissance pour une Société nationale est d'être dûment reconnue par son gouvernement légal comme Société de secours volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics.

Le terme volontaire est donc le commun dénominateur à la Croix-Rouge, en tant qu'institution, aux Sociétés nationales qui la composent, à ses membres, groupes et individus qui agissent en son nom, en temps de conflits armés comme en temps de paix ¹.

Enfin, le caractère volontaire de la Croix-Rouge est un moyen de mettre en pratique le principe d'Humanité de la Croix-Rouge. Comme l'a dit Jean Pictet: « Pour que la Croix-Rouge puisse accomplir sa mission, il faut qu'elle inspire les dévouements, qu'elle suscite des vocations » ².

Le mouvement de la Croix-Rouge n'a pas échappé aux changements intervenus dans la nature et les méthodes du travail volontaire. Si la Croix-Rouge a joué et continue à jouer un rôle de pionnier dans le domaine social, si elle élargit les champs d'action des services étatiques ou comble les lacunes tout en apportant la note humaine et impartiale dans chacune de ses activités, le mouvement tend désormais, et au premier chef, à favoriser la participation pleine et libre de l'individu et des groupes à la réalisation du développement. Et par ce mot, il ne faut pas seulement entendre le développement socio-économique, mais aussi le développement de la personne humaine, son épanouissement et l'établissement d'une meilleure qualité de la vie.

Comment cela se traduit-il dans les faits? Qu'il s'agisse de pays développés ou moins développés, le développement des activités des Sociétés nationales doit être dans la ligne du plan national de développement de leurs pays respectifs. Et l'approche globale, par chaque pays, de sa propre planification en vue du développement, implique une action synchronisée entre les autorités publiques et les diverses agences volontaires.

L'option fondamentale de la Croix-Rouge est donc d'intéresser les volontaires au développement de leur propre pays et de leur confier ces tâches appropriées afin d'éveiller chez eux le sens de la responsabilité.

Le grand défi lancé au travail volontaire dans la Croix-Rouge est de devoir assurer une action continue et non plus sporadique. Il ne s'agit

¹ Certes un des principes fondamentaux de la Croix-Rouge souligne le caractère bénévole de la Croix-Rouge. Nous ne nous attarderons pas sur les définitions de ces deux concepts: le volontariat et le bénévolat, ni sur les nuances qui les séparent, nous ne retiendrons que l'idée de *servir* commune aux deux concepts.

² J. Pictet, op. cit. p. 66.

plus tant d'intervenir lorsqu'une catastrophe se produit que d'assurer une action préventive: la collectivité sera considérée comme un tout et les tâches comme une activité créatrice et positive, afin d'ouvrir les possibilités en vue d'une vie meilleure.

Cela ne signifie pas que la Croix-Rouge doive se retirer des programmes de premier secours, de transfusion sanguine, de sécurité, etc.; au contraire, même dans ces domaines, il faut accorder plus d'importance à l'aspect préventif, comme l'a réaffirmé la récente Conférence internationale de la Croix-Rouge à Bucarest.

Certes, le rôle de pionnier de l'organisation exige une réévaluation difficile dans certains cas et l'abandon de certaines activités traditionnelles, lorsque les responsabilités fondamentales concernant les éléments indispensables à la vie sont reprises — dans la pratique également — par les autorités. Ce processus permet toutefois de libérer des forces, en vue du travail de pionnier rendu nécessaire dans certains domaines par le changement rapide que nous avons provoqué nous-mêmes. Les nouveaux ghettos, les banlieues sinistres, les pays défavorisés manquant de cadres — tous ont besoin que des institutions comme la Croix-Rouge fassent à nouveau œuvre de pionniers.

Les nouveaux aspects de la prolongation de la vie nous forcent à innover dans notre travail auprès des personnes âgées, des handicapés de tous genres, ainsi que des malades mentaux, des anciens prisonniers et des toxicomanes. Un nombre de plus en plus grand d'organisations volontaires trouveront ici de nouvelles tâches, avec du personnel formé en vue du travail de rééducation qu'il peut accomplir. Ces tâches seront de plus en plus variées et hardies. Nous avons vu déjà des volontaires dûment instruits s'acquitter, à l'intérieur et à l'extérieur d'institutions, de tâches que personne ne leur aurait confiées auparavant.

Un aspect particulier du travail d'action sociale de la Croix-Rouge consiste à faire des efforts plus systématiques pour venir en aide non seulement aux victimes de catastrophes politiques, comme les réfugiés, etc., mais au nombre énorme d'ouvriers étrangers se trouvant dans les pays industrialisés. Les problèmes d'intégration sont loin d'être résolus et l'hostilité à l'égard des étrangers, même de ceux qui sont appelés à répondre à la demande de main-d'œuvre, ajoute une nouvelle difficulté aux problèmes d'ordre international.

Il convient aussi de souligner l'importance du travail volontaire pour la jeunesse, il constitue un excellent moyen d'éducation et d'enseignement de la solidarité et du sentiment d'humanité. Encore convient-il de considérer les jeunes comme des partenaires véritables aux niveaux de la prise de décision, de l'exécution et de l'éducation.

b) *A nouvelles tâches, nouveaux problèmes*

A nouvelles tâches, nouveaux problèmes. Le programme de développement Croix-Rouge de la Ligue s'emploie à les résoudre dans deux voies parallèles: créer et développer des Sociétés nationales fortes, structurées, dotées de programmes d'activité planifiés et répondant aux besoins des communautés; recruter des volontaires qui constituent l'ossature de ces Sociétés nationales au sein même du pays et les former aux tâches les plus diverses.

Mais, un mouvement universel comme la Croix-Rouge doit être conscient que tous ses membres ne présentent pas le même degré de développement et ce qui est innovation pour l'un est routine pour l'autre, d'où la nécessité d'adapter les programmes et les méthodes de façon souple aux diverses situations, mais aussi le risque de faire des choix subjectifs.

Agir sur le plan international et aider les volontaires à contribuer au développement de leur pays, c'est reconnaître la spécificité de chaque pays, de chaque région, c'est respecter les coutumes et les croyances de chaque communauté; ce qui interdit à la Croix-Rouge le recours à un modèle-type qui serait imposé, mais lui dicte une approche décentralisée: le développement, l'aide et la formation doivent être adaptés à la partie du monde à laquelle ils sont destinés et doivent être dirigés par des autochtones de hautes compétences. Ces raisons ont été à l'origine des Instituts régionaux de formation de cadres, que la Ligue a organisés sur tous les continents ces dernières années.

Il ne s'agit plus en effet de présenter des programmes qui ne constituent pas des priorités aux yeux de ceux qui en bénéficient, ni même de recourir à des volontaires extérieurs pour assumer la responsabilité de programmes d'activité dans un pays donné. L'innovation en la matière est d'intéresser les volontaires à leur propre développement, ce qui représente pour bien des pays un effort important et impose au volontaire une formation polyvalente de base, avant que la spécialisation n'intervienne.

L'immense effort produit par les Sociétés nationales et par la Ligue est à la mesure de leurs objectifs, à savoir être des « activistes », de véritables groupes de pression pour améliorer le bien-être des communautés, avec l'exigence de s'adapter sans cesse aux changements et aux besoins. Et sur ce plan, la Croix-Rouge possède un grand atout, l'élément humain dans lequel elle s'incarne.

Il n'est pas possible de prodiguer une assistance sur le plan pratique, de faire œuvre de pionnier dans l'action sociale, si ce ne sont pas des hommes et des femmes, les volontaires qui s'en chargent, des hommes et

des femmes qui croient en l'opportunité de leur action, qui croient dans les valeurs humaines et qui sont convaincus que chacun a le droit de venir en aide à ses semblables, même s'il ne disposent pour cela que de moyens très modestes.

IV. Conclusions - Thèmes de réflexion

Nous avons essayé de dégager ainsi les caractéristiques du travail volontaire dans la société d'aujourd'hui; nous avons évoqué certains problèmes inhérents à la nature du travail volontaire et posé des questions. Autant de thèmes de réflexion méritant d'être traités, développés et approfondis, si nous voulons faire œuvre utile envers l'Institution.

D'autres questions, relatives à ce sujet, mériteraient d'être étudiées, par exemple:

1. Le travail volontaire moderne, instrument permanent de l'action sociale, ne peut-il se justifier que s'il est codifié, organisé, rationalisé à l'image du travail professionnel ou ne trouve-t-il sa raison d'être que s'il est mû par les élans du cœur?
2. Le travail volontaire, effet d'idéalisation ou de rationalisation?
3. Le service volontaire: échange entre le volontaire et l'assisté?
4. Le volontaire « professionnel en puissance » ou citoyen responsable?
— Volontaires et professionnels: complémentarité ou parallélisme?
— Pour un « volontariat total »?
5. Les problèmes de la sélection et de la formation des volontaires.
6. Le travail volontaire: approche décentralisée et régionale.
7. Le travail volontaire et le développement des services à la communauté.
8. Le travail volontaire au service de l'homme.

Jacques MEURANT
directeur de
l'Institut Henry-Dunant